

L'ÉTAT NOUS DOIT LA VÉRITÉ ET LUBRIZOL DOIT PAYER !

Pour la transparence, la vérité et une expertise indépendante

MANIFESTATION MARDI 8 OCTOBRE À 18H À ROUEN - PALAIS DE JUSTICE

Mardi 1^{er} octobre, 5000 personnes ont défilé dans les rues de Rouen. Une puissante mobilisation, exprimant dans ses mots d'ordre l'inquiétude et la colère : «Lubrizol coupable - Etat complice», «Lubrizol doit payer - On veut la vérité», «Durand nous ment - Comme le gouvernement».

Personne ne peut se sentir rassuré par les propos du gouvernement depuis l'incendie... Bien au contraire ! Six ministres, dont le premier d'entre eux, Edouard Philippe sont venus à Rouen, et le moins qu'on puisse dire c'est qu'entre les propos d'un Castaner qui déclarait quelques heures après l'incendie qu'il n'y avait pas «*de dangerosité particulière*» et ceux d'une Buzyn qui indiquait le même jour que la ville était «*clairement polluée*» on avait déjà de quoi s'inquiéter. Et alors que Blanquer a autorisé la réouverture des établissements scolaires, Guillaume a gelé la consommation de tous les produits agricoles sur 112 communes de l'agglomération mais la pollution est sans doute plus large...

Mais plus les jours passent, plus il devient difficile aux autorités publiques de nier qu'il s'est passé quelque chose de très grave pour l'ensemble des travailleurs, de la population et de l'environnement.

Alors pourquoi ne pas avoir écouté l'alerte lancée par les organisations syndicales dès le premier jour, les associations environnementales et les collectifs de riverains ?

- Pourquoi le principe de précaution de protection des travailleurs et de la population n'a pas été mis en œuvre dès la connaissance d'un incendie majeur dans une usine SEVESO seuil haut, notamment par l'activation des sirènes d'alarme ?
- Pourquoi le préfet n'a-t-il pas daigné recevoir en personne la délégation constituée mardi soir à la fin de la manifestation ?
- Pourquoi les autorités ne répondent pas à nos questions précises sur les analyses effectuées et les risques de multiplication des cas de cancers à moyen terme liés aux différents cancérigènes dont les (HAP, benzène, amiante) et aux dioxines ?

- Pourquoi aucune mesure claire de protection n'a-t-elle pas été lancée pour protéger les riverains depuis une semaine ?
- Pourquoi des pressions inacceptables s'exercent-elles contre les salariés, du public comme du privé qui exercent leur droit de retrait ?

Les autorités politiques veulent-elles étouffer une des plus grosses catastrophes sanitaires liées à la course aux profits des industriels ? Et ce n'est pas le numéro vert, que nous avons testé ce matin, qui permettra à la population d'avoir les réponses qui ne sont pas marquées sur les fiches à disposition des téléopérateurs d'un centre d'appel privé !

Si la liste des familles de produits chimiques a été publiée, l'information reste bien incomplète pour répondre à la transparence complète « voulue » par le 1^{er} Ministre.

Nous exigeons notamment la publication sur le site de la préfecture :

- de la composition exacte des produits et donc la levée du secret de fabrication,
- de **TOUS** les résultats d'analyses (eau, sol, air, végétaux, lait...) avec les modes opératoires de prélèvement (justification du choix des appareils, choix des polluants, périmètre...),
- de toutes les notes internes entre les différents services de l'État (DREAL, inspection du travail, DIRECCTE, SDIS, ARS, ANSES...) à destination des Ministères Santé, Intérieur, Travail, Écologie, 1^{er} Ministre.... et de la Préfecture de Région ainsi que les notes produites par les scientifiques soi-disant consultés,
- de tous les documents détenus par les services de contrôle de l'État (DREAL, Inspections du travail, ASN...) concernant les entreprises LUBRIZOL et NORMANDIE LOGISTIQUE en matière de santé au travail et d'environnement, dont la liste des incidents, des manquements, des infractions constatées depuis le nuage de Mercaptan en 2013.

Les mensonges de l'État concernant le nuage de Tchernobyl ou plus récemment la contamination au plomb autour de Notre Dame de Paris nécessitent la mise en œuvre d'une expertise scientifique indépendante, chercheurs et universitaires, de l'État et du lobby industriel sur les aspects suivants :

- Risques pour les travailleurs lors du sinistre (salariés de Lubrizol et la zone – pompiers publics et privés – policiers...), lors des opérations de nettoyage, pompage en cours dans le cadre de l'exigence d'une dépollution complète du site
- Risques pour les autres travailleurs privés et publics comprenant notamment le nettoyage des locaux, des cours et voiries...et les expositions passives
- Risques pour les riverains, pour l'ensemble de la population touchée, sur les effets à court – moyen et long terme (périmètre géographique et pathologies à déterminer par les experts indépendants dans cadre débat public...)
- Risques pour l'environnement (air – eaux – sols...)
- Risques sanitaires avec mise en œuvre d'un registre dédié
- Préconisations sur le suivi des populations exposées, la mise en œuvre des registres de cancers, la reconstitution des expositions que l'on soit d'ici ou d'ailleurs, nomades ou sédentaires, en situation de grande précarité
- Mesures de prévention à mettre en place pour empêcher de nouveaux accidents type AZF/LUBRIZOL :
 - moyens humains, juridiques et indépendance des corps de contrôle (Inspection du travail, installations classées, ARS, vétérinaires...), des organes délivrant des autorisations d'exploiter, de stockages
 - recommandations sur le fait de laisser ou non des secteurs de production (Chimie, Nucléaire, laboratoire pharmaceutiques...) ayant des effets majeurs sur la santé des travailleurs et des populations entre les mains d'entreprises privées ou publiques dans un environnement de concurrence mondialisée – **Formulé autrement, la course aux profits et la concurrence sont-elles compatibles avec la protection de notre santé ?!**

NOUS EXIGEONS :

- La protection des lanceurs d'alerte, des salariés, des syndicalistes, des riverains qui doivent pouvoir témoigner sans crainte et opérer des prélèvements de polluants sans risque de sanction disciplinaire,
- Une campagne de communication du gouvernement sur le droit des salariés d'utiliser le droit de retrait en cas de « motif raisonnable de penser (que la situation) présente un **danger grave et imminent** pour sa vie ou sa santé ... », disposition du code du travail qui s'applique aussi pour des risques de cancer à long terme. L'interdiction de retraits de salaires pour les salariés privés / publics en absence de décision judiciaire compte-tenu des abus en cours,
- L'abrogation des mesures d'assouplissement de la réglementation (code de l'environnement – code du travail) sur les aspects santé au travail – environnement et le rétablissement immédiat des CHSCT supprimés par Macron avec droit d'arrêt des productions / droit de veto et droits d'expertise renforcés,
- La prise en compte des fibres courtes dans le comptage de la concentration d'amiantes demandés par l'ANSES en 2012, l'obligation de désamianter les sites industriels concernés par le risque incendie,
- La simplification du droit d'indemnisation par LUBRIZOL pour les victimes, dont le préjudice d'anxiété et prise en charge des frais d'avocats et d'expertise judiciaire,
- La mise sous contrôle permanente du site sous tutelle d'un juge d'instruction pour éviter tous risques de « modification volontaire » de la scène de l'accident, la tenue du procès pénal à Rouen,
- L'impunité Zéro contre la délinquance en « col blanc » en matière de santé au travail et d'atteinte à l'environnement,
- La prise en charge par LUBRIZOL selon le principe « pollueurs-payeurs » de tous les coûts directs et indirects dont les analyses, les actions de dépollutions, restaurations des sols et des végétaux, l'expertise indépendante exigée, les frais de justice, le chômage partiel, les pertes d'exploitations des paysans, les frais médicaux et les arrêts de travail,
- Une enquête indépendante sur la responsabilité des industriels et de l'État,

Si le gouvernement et le préfet ne s'engagent pas par écrit à répondre positivement à nos exigences à l'issue de la manifestation de mardi prochain, nous appelons à une deuxième manifestation.

SAMEDI 12 OCTOBRE À 15 H PALAIS DE JUSTICE

Premiers signataires : CGT – Solidaires - FO – FSU- Confédération paysanne - Syndicat des avocats de France - Le collectif des riverains LUBRIZOL - Gilets Jaunes Rouen - Front Social - France Nature Environnement - Association Henri PEZERAT - Syndicat de la Médecine Générale - ATTAC - Alternatiba (coalition climat) – CREAL 76 –ASTI Pt Quevilly- PCF- LFI – EELV- SAGV- GR- UCL- NPA.